



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## Arrêté n°2022-05-06-01 relatif à la recevabilité des listes de candidat(e)s

Service de santé universitaire

Élections totales  
Collèges M, I, AS, P, AP et PA

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

### La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 115 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment l'article 23-2 ;

- VU la délibération n°CA-11-03-2022-06 du 11 mars 2022 portant approbation des Statuts du Service de santé universitaire ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-03 du 13 avril 2022 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 05 mai 2022 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les listes de candidat(e)s dont l'énumération suit sont déclarées recevables.

### Article 2 :

Les listes de candidat(e)s recevables à l'élection du conseil du Service de santé universitaire sont arrêtées comme suit :

- Pour le collège M :
  - La liste « Médecins SSU » représentée par Madame Nolya HAÏDA
- Pour le collège I :
  - La liste « Infirmières SSU » représentée par Madame Marielle CAUET ;
- Pour le collège AS :
  - La liste « Collège AS » représentée par Madame Laurence TREBUGET ;
- Pour le collège P :
  - La liste « Collège P (psychologue) » représentée par Madame Patricia CHASTANET ;
- Pour le collège AP :
  - La liste « Liste collège AP » représentée par Madame Mathilde DULIEU ;
- Pour le collège PA :
  - La liste « Personnels administratifs » représentée par Madame Marie-Laure CHARLES ;

### Article 3 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

### Article 4 :

Le Directeur ou la Directrice du Service de santé universitaire, ou à défaut, le Directeur du Pôle Vie de campus et Patrimoine ou la Directrice Pôle Vie de campus et Patrimoine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université et transmis à la Rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine, Chancelière des universités.

Fait à Poitiers, le vendredi 06 mai 2022

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers  
Virginie LAVAL

**Przemyslaw SOKOLSKI**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 06 mai 2022

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

- Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assuré d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## ÉLECTIONS

Service de santé universitaire

Élection intégrale

Collège M

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le Mercredi 4 mai 2022 à 16h30

Nom de la liste : *médecins SSU*

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme	Siège
1	<i>HAÏDA</i>	<i>NOLYA</i>	<i>Mme</i>	Titulaire
2	<i>ROIRAND</i>	<i>HÉLÈNE</i>	<i>Mme</i>	Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats :

.....

Profession de foi déposée : oui / non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

.....

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.**

**Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.**



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

ÉLECTIONS  
Service de santé universitaire  
Élection intégrale  
Collège I  
Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le Mercredi 4 mai 2022 à 16h30

**Nom de la liste :** Infirmières SSU

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme	Siège
1	CAUET	Marcelle	Mme	Titulaire
2	FERNANDEZ	Elena	Mme	Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats :

.....

Profession de foi déposée : oui /  non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

CAUET Marcelle, marcelle-cauet@univ-poitiers.fr

Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.

Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

**ÉLECTIONS**  
Service de santé universitaire  
Élection intégrale  
Collège AS  
Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **Mercredi 4 mai 2022 à 16h30**

**Nom de la liste :** Collège AS

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme	Siège
1	TREBUAOT	LAUREN CE	Mme	Titulaire
2	BUHASSOUN	NYRIAN	Mme	Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats :

Profession de foi déposée : oui / non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

TREBUAOT LAUREN CE

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.**

**Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.**



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## ÉLECTIONS

Service de santé universitaire

Élection intégrale

Collège P

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le Mercredi 4 mai 2022 à 16h30

Nom de la liste : Collège P. (psychologue)

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mmc	Siège
1	CHASTANET	Patricia	Mme	Titulaire
2	AUDRU-DOUDIC	Anne	Mme.	Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats :

.....

Profession de foi déposée : oui  non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

.....

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.**

**Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.**



Direction des Affaires juridiques  
&  
des Archives

## ÉLECTIONS

Service de santé universitaire

Élection intégrale

Collège AP

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le Mercredi 4 mai 2022 à 16h30

Nom de la liste : *Liste collège AP.*

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme	Siège
1	<i>Dulieu</i>	<i>Mathilde</i>	<i>Ne</i>	Titulaire
2				Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats :

Profession de foi déposée : oui /  non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

*Dulieu Mathilde ..... mathilde.dulieu@univ-poitiers.fr*

Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.

Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.



**ÉLECTIONS**  
 Service de santé universitaire  
 Élection intégrale  
 Collège PA  
 Scrutin du jeudi 19 mai 2022

## Liste des candidatures

A déposer au plus tard le **Mercredi 4 mai 2022 à 16h30**

**Nom de la liste :**

Nom et prénom des candidats :

N° d'ordre dans la liste	NOM	PRÉNOM	Civilité M. / Mme	Siège
1	CHARLES	Marie-Laure	Mme	Titulaire
2	SAILLIER	Laurence	Mme	Suppléant

Le cas échéant, l'appartenance syndicale ou le(s) soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats

.....

Profession de foi déposée : oui / non

Nom, prénom et coordonnées du délégué de liste (à défaut est désigné d'office le premier de liste) :

..... CHARLES Marie-Laure .....

**Le dépôt de liste est recevable si cette liste est accompagnée de la déclaration individuelle de chaque candidat de la liste.**

**Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que les candidatures ont été déposées dans les délais fixés par l'arrêté électoral de convocation des électeurs.**